

## Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

### Objet : Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable

Séance du 11/02/2023

Délibération n° 03

#### Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 26

Absents : 14

Votants : 27

- dont « pour » : 27

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 02 février 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à salle dans la salle des délibérations de la mairie de Chiconi, le samedi 11 février 2023 à 8heures 30 minutes.

#### Présents :

ATTIBOU Zainati, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MADI OUSSENI Mouhamadi, MOUHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi. BOINA M'ZE salim, CHANRANI Daoudou, AHMED COMBO Papa, M'DALLAH Anlamati, AMBDI Youssouf, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, NOUDJOUR Madi Assani, Mohamed Zainaba, ABDALLAH Houssamoudine, SOUMAÏLI Mhamadi, DIGO Popina, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAÏDI Habachia, BACAR Soilihi Inchat, ADAM Ahmed, ISSOUFFI Ramadani,

#### Absents :

SAID-SOUFFOU Soula, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, ABDALLAH Oidhuati, HALIDI Hadidja, MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU Mohamed, BOURA Zaounaki Fatima, MADI Fatima, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, YSSOUFI Chaïdati, ABDOU Fatima, ABDOU ELOIHIDE Dhatia,

#### Absents représentés :

ABDALLAH Oidhuati représentée par SAID Mariame,

Secrétaire de séance : ATTIBOU Zainati

Vu l'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport, qui comprend notamment le bilan annuel de la stratégie numérique responsable mentionnée au I de l'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021

visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret ».

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants.

**LE CONSEIL communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Prend acte du rapport annuel sur le développement durable annexé à la présente délibération**

Fait et délibéré le 11 février 2023

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



Signé par : Said Maarifa IBRAHIMA  
Date : 16/02/2023  
Qualité : Président

**M. IBRAHIMA Said Maarifa**  
Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest